

EDITO - 2012, ANNEE D'ENGAGEMENT DES PREMIERES ACTIONS

Après plusieurs années de concertation, le contrat de rivière Orain est désormais entré en phase opérationnelle avec l'engagement en 2012 de son programme d'actions pour une durée de 5 ans.

Dans le but d'informer les acteurs locaux, une lettre d'information sera éditée régulièrement au cours de la réalisation du programme. Cette lettre intitulée « L'Inf'Orain » retracera ainsi les réalisations du contrat de rivière visant à restaurer l'Orain et ses affluents dans la

concertation, et permettant ainsi de préserver un patrimoine naturel et une eau de qualité pour les générations futures.

L'année 2012 a été marquée par des avancées dans les domaines de l'assainissement des communes et de la maîtrise des pollutions d'origine agricole. La concertation préalable des habitants et des usagers sur la renaturation du lit de l'Orain ou l'aménagement des barrages a été par ailleurs lancée. Menée en collaboration avec les collectivités loca-

les, et en particulier avec les Communes de Grimont et de la Plaine Jurassienne ainsi qu'avec le Grand Dole, cette réflexion doit permettre l'émergence de projets d'aménagements au cours de l'année 2013.

C'est avec plaisir que je vous invite à découvrir les premières réalisations et les orientations prévues pour l'année 2013 du contrat de rivière dans ce 1er numéro de « L'Inf'Orain ».

Chantal TORCK
Présidente du Comité de rivière Orain

PRES DE 2 MILLIONS D'EUROS INVESTIS POUR L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES

Réhabilitation des réseaux à Poligny - source : Cabinet André



Engagées depuis plusieurs années, la rénovation des réseaux d'assainissement et la réalisation de systèmes d'épuration des eaux usées se poursuivent sur les communes du bassin versant. En 2012, on relève notamment :

- ◆ des travaux de **réhabilitation des réseaux** sur la commune de **Poligny** ;
- ◆ l'**extension du réseau de collecte** des eaux usées de **Buvilly** qui fait suite à la réalisation d'un système d'épuration en 2008 ;
- ◆ la réalisation d'une **station d'épuration** de type filtre planté de roseaux à **Aumont**.

Ces travaux représentent globalement un investissement de près de 2 millions d'euros en faveur de la qualité de l'eau. Ils doivent se poursuivre en 2013 avec la réalisation de nouvelles tranches de travaux sur les réseaux des communes de Poligny et de Buvilly.

UN ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS POUR LA GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

Cette action ne concerne qu'une partie du bassin versant de l'Orain où les capacités de stockage des effluents sur certaines exploitations ont pu être identifiées comme insuffisantes. Il s'agit de la partie amont du bassin de l'Orain ainsi que des bassins de la Glantine et de la Grozonne.

Sur ces secteurs, suite à une information et une animation de la Chambre d'agriculture du Jura, **huit exploitations** se sont montrées **intéressées** pour réaliser des travaux. Ces

engagements, qui représentent plus de **50% de la pression polluante estimée**, doivent se concrétiser en **2013 par l'ouverture des premiers chantiers** de modernisation des élevages.

Afin de mesurer à terme l'impact de ces travaux sur les cours d'eau, l'EPTB Saône-Doubs a fait réaliser en 2012 un état initial de la qualité de l'eau.



Fosse à lisier - source : CA 39

REPERES

- ◆ **Un nouvel animateur pour le contrat de rivière** : l'animation du contrat de rivière Orain est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône-Doubs. **Erlé COURVOISIER** est depuis août 2012 le nouveau chargé de mission coordonnateur du contrat de rivière. Il remplace Stéphane PARRA désormais responsable du pôle Doubs au sein de l'EPTB.
- ◆ **Nouveau site internet** : l'EPTB Saône-Doubs a renouvelé son site internet à la fin de l'année 2012. Vous trouverez des informations sur l'établissement ainsi que sur le contrat de rivière Orain à l'adresse suivante : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Orain-Contrat-de-riviere>
- ◆ **La réorganisation territoriale se poursuit** : après la Communauté de Communes du Comté de Grimont, c'est désormais la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne qui a pris la compétence de gestion des cours d'eau afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du contrat de rivière sur son territoire.

ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LA PRESERVATION DE 100 HA DE PRAIRIES HUMIDES

Les prairies humides de la vallée de l'Orain abritent une flore et une faune remarquables et variées (Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier des Prés, Bécassine des marais,...). Elles jouent en outre un rôle bénéfique dans l'écrêtement des crues, le soutien des débits de la rivière en été, et l'épuration des eaux. Afin de les préserver, la Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté et la Chambre d'Agriculture du Jura ont proposé aux agriculteurs volontaires la contractualisation de leurs pratiques à adapter à la fragilité de ces milieux : limitation de l'apport d'engrais, fauche tardive pour préserver les nichées présentes au sol, etc... A l'issue de l'année 2012, 8 exploitants se seront engagés dans la démarche pour une surface contractualisée de près de 100 ha. Les mesures se poursuivront jusqu'en 2017. Un suivi de l'avifaune (oiseaux) et un suivi botanique sont également réalisés afin d'évaluer l'impact des mesures sur la faune et la flore. Cette action représente un montant investi de près de 260 000 Euros.



Prairie humide de l'Orain
Source : C. Chandosné - FRCFC



Chantier d'entretien de la ripisylve
source : S. PARRA—EPTB Saône-Doubs

PLUS DE 100 000 EUROS CONSACRES A L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE LA VEGETATION RIVULAIRE

Comme pour tout cours d'eau non domanial, l'entretien de la végétation rivulaire (ripisylve) de l'Orain et de ses affluents est du devoir des propriétaires riverains. La collectivité peut éventuellement s'y substituer temporairement dans la mesure où un programme de travaux global, cohérent et d'intérêt général a été approuvé. C'est dans ce cadre que les Syndicats Intercommunaux d'Aménagements de l'Orain (Orain aval et Orain-Grozonne) ont réalisé depuis 2008 des travaux d'entretien du cours de l'Orain. En 2012, une troisième tranche de travaux a ainsi été réalisée sur l'Orain

aval pour un montant de 27 000 Euros. Sur la partie amont du bassin versant où la Communauté de Communes du Comté de Grimont a pris désormais la compétence pour la gestion des cours d'eau, une réflexion est en cours pour la définition d'un nouveau programme d'entretien. Ce programme pourra comprendre également des actions de restauration de la ripisylve au moyen de plantations ou encore l'installation d'abreuvoirs à bétails permettant d'éviter la dégradation des berges et les pollutions liées aux déjections des animaux directement dans le cours d'eau.

AMENAGER LES BARRAGES POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE

La continuité écologique exprime la libre circulation des poissons et des alluvions charriés tout au long de la rivière, mais également l'accès aux mortes ou bras secondaires présents latéralement et pouvant constituer notamment des frayères pour certaines espèces piscicoles (ex : brochet). Les barrages présents sur un cours d'eau constituent un obstacle à la continuité écologique d'autant plus impactant que la gestion de ces ouvrages est bien souvent négligée par leurs propriétaires. Sur 47 ouvrages recensés sur le bassin versant de l'Orain, 8 ouvrages prioritaires ont été retenus pour favoriser la réalisation d'aménagements permet-

tant d'en réduire les impacts.

L'année 2012 a été l'occasion d'amorcer la réflexion sur les aménagements à réaliser et la concertation avec les propriétaires, à l'occasion notamment d'une réunion à Chausson en fin d'année associant les propriétaires des trois barrages présents sur l'Orain entre la commune du Deschaux à l'amont et la confluence avec le Doubs. Cette réflexion sera approfondie en 2013 avec l'étude de plusieurs solutions d'aménagements sur ces ouvrages tandis que les rencontres des propriétaires se poursuivront sur les autres barrages situés plus en amont.



Barrage de Rahon
source : E. COURVOISIER EPTB Saône-Doubs



En rouge, le lit actuel du bief d'Acle rectifié, en bleu l'ancien lit à méandres

RENATURER L'ORAIN POUR RESTAURER UN FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA RIVIÈRE

L'Orain et ses affluents ont fait l'objet d'importants travaux de rectification de leur lit dans les années 50 à 70. Ces aménagements, réalisés dans le but de développer l'agriculture dans la plaine alluviale et limiter les inondations, ont entraîné également des impacts négatifs sur les cours d'eau (enfouissement du lit, appauvrissement des habitats pour la faune aquatique, diminution des réserves en eau, augmentation des crues à l'aval, etc.). Face à ce constat, le contrat de rivière prévoit d'améliorer l'équilibre entre les usages agricoles présents dans la vallée et un fonctionnement de la rivière permettant de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, mais également le rôle bénéfique de la plaine dans l'écrêtement des crues. Ces actions seront éga-

lement bénéfiques à la faune et à la flore de la rivière, ce milieu constituant un patrimoine naturel et un cadre de vie précieux pour le territoire.

Dans ce sens, plusieurs sites ont été retenus pour étudier un projet de renaturation du lit de la rivière. Ces sites concernent l'Orain, le Bief d'Acle, le Bief Salé et la Glantine et correspondent aux tronçons les plus dégradés de ces rivières. Après leur présentation aux Maires et en réunion publique à Tourmont en novembre 2012, l'année 2013 sera consacrée à la rencontre des exploitants agricoles et des acteurs locaux directement concernés dans le but de faire émerger de façon concertée et volontaire les projets à mettre en œuvre.